

fuite fuite d'eau après compteur !

Faites réparer la fuite* par un professionnel!

Vous bénéficierez du plafonnement de votre facture à hauteur de deux fois votre consommation moyenne constatée sur les 3 dernières années.



Comment procéder ?



1- Localiser la fuite

Elle doit se situer sur la canalisation* après compteur.



2- Réagir vite

Faites réparer la fuite dans un délai de 1 mois.



3- Faire intervenir un professionnel

Ne réparez pas la fuite vous-même car vous ne bénéficierez pas du dégrèvement.



4- Envoyer le justificatif

Transmettez la facture de la réparation du plombier (mentionnant la localisation de la fuite, l'objet, le montant et la date) à : VÉOLIA EAU • TSA 30117

VÉOLIA EAU • TSA 30117 37911 Tours Cedex 9



5- Bénéficier du dégrèvement

Si votre demande répond aux conditions mentionnées, votre facture sera plafonnée.

*hors fuite sur équipements domestiques (sanitaires, chauffage, appareils ménagers et leurs joints de raccord) qui peuvent bénéficier du tarif fuite.